

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres en exercice
: 12

Date de la convocation: 21 janvier 2026

Présents : 7

vingt-neuf janvier deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 9

Présents : Philippe ROSSEEL, Claudine HOUSELLE, Roland VEDRINES, ERIC VIALA, JENNIFER DEVÈZE, AUDREY BLANQUET, JULIEN THERON

Pour :9

Contre : 0

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL, CLAUDE PESCHAUD représenté par JULIEN THERON

Abstention : 0

Excusés: THIERRY MARSILHAC, ALAIN GRIFFE

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents: LUDOVIC LEVAIS

Objet: Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre concernant la rénovation du clos et couvert des bâtiments du site de la Robertière - DE_005_2026

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune d'Allanche a conclu un marché de maîtrise d'œuvre avec l'EIRL Carole Henry, architecte à Saint-Flour, concernant les travaux de clos et de couvert des bâtiments du site de la Robertière, en date du 11 juillet 2025.

Le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre s'élevait à 47 300,00 € HT, basé sur 11 % du montant estimatif des travaux, soit 430.000,00 € HT.

Monsieur le Maire précise que la note estimative du montant des travaux a évolué en phase APD puis PRO-DCE et désormais, le total HT des travaux de clos et couvert est estimé à **630.000,00 € HT**. Des travaux supplémentaires ont également été ajoutés, à savoir le désamiantage du Manoir, l'isolation par l'extérieur de la conciergerie ainsi que la démolition de l'extension du Manoir (RDC uniquement).

De ce fait, le forfait de la rémunération de l'architecte pour la nouvelle estimation financière.

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026

Date de réception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_005_2026-DE
A G E D I

Dans un premier temps, l'avenant prévoit une diminution du pourcentage de rémunération passant de 11% à 10,5%.

Le montant total de l'avenant est de 18.873,10 € HT, soit 22.647,72 € TTC.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 66.173,10 € HT, soit 79.407,72 € TTC.

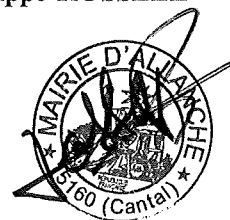
Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant avec l'entreprise EIRL Carole Henry, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché public de Maîtrise d'oeuvre conclus avec l'EIRL Carole Henry ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture et de sa publication



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 30 JAN. 2026

publié le :

30 JAN. 2026

Date de transmission de l'acte: 30/01/2026
Date de reception de l'AR: 30/01/2026

015-211500012-DE_005_2026-DE
A G E D I